

DÉPARTEMENT  
DES  
HAUTS-DE-SEINE  
92501

**Extrait du Registre  
des délibérations  
du Conseil municipal**

SÉANCE DU 22 MAI 2023

Nombre de conseillers en exercice : 49

L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE 22 MAI, À 19H00, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué le 5 MAI 2023, s'est réuni sous la présidence de son Maire, Monsieur Patrick OLLIER.

**Présents:**

M. OLLIER, Mme BOUTEILLE, M. GABRIEL, Mme CORDON, M. LE CLEC'H, Mme GENOVESI, M. TROTIN, Mme DEMBLON-POLLET, M. ELIZAGOYEN, Mme HAMZA, M. PASADAS, Mme MAYET, M. GOMEZ, M. D'ESTAINTOT, Mme CHANCERELLE, M. MORIN, Mme MONOT, Mme RIVIERE-MARIETTE, Mme HALIPRÉ, M. SGARD, Mme THIERRY, M. NABEDRYK, Mme KEMPF, Mme CORREA, M. TABIT, Mme GARRY, M. PARDIGON, M. GUINÉE, Mme DE LA SERRE, M. MESSAÏ DE BOISSARD, M. JEANMAIRE, M. RUFFAT, Mme JOLY, M. INDJIAN, M. CAHU, M. POIZAT, Mme VALLETTA, Mme DE POIX, M. RAKOTOANOSY.

**Excusés représentés:**

Mme ROUBINET (pouvoir à M. NABEDRYK), M. PERRIN (pouvoir à M. LE CLEC'H), M. TEMGHARI (pouvoir à Mme KEMPF), M. ROCCHI (pouvoir à Mme MAYET), M. GODON (pouvoir à Mme BOUTEILLE), Mme PAPONNAUD (pouvoir à M. JEANMAIRE), Mme CHAOUI-EL OUASDI (pouvoir à Mme CORDON), Mme JAMBON (pouvoir à M. POIZAT), M. COSSON (pouvoir à Mme THIERRY), Mme BERNARD (pouvoir à M. RUFFAT).

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales. Carole THIERRY ayant obtenu la majorité des suffrages, elle a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**N° 110 - Prolongation de l'autorisation de programme - crédits de paiement pour la création d'un complexe sportif.**

Le Maire rappelle que dans le cadre de l'aménagement de l'écoquartier de l'Arsenal, la Ville a réalisé un complexe sportif comprenant une piscine, des salles de sport et un terrain de sports.

Il précise que cette opération de travaux a été gérée comptablement depuis 2017 en autorisation de programme afin de tenir compte de sa pluriannualité et faciliter son financement.

Bien que l'équipement soit ouvert depuis décembre 2020, le solde comptable du contrat n'interviendra qu'en 2023 et il est nécessaire de prolonger d'un an l'opération sans conséquence sur les montants.

Invité à en délibérer,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Ayant entendu les explications du Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.2311-3 et R.2311-9 ;

Vu le compte financier unique 2022 ;

Vu le Budget Primitif 2023 ;

La Commission des finances, des affaires générales, sociales et familiales entendue le 11 mai 2023 ;

Article n°1 : L'autorisation de programme pour la création d'un complexe sportif est maintenue à 51 020 000 €.

Article n°2 : Les Crédits de Paiement sont répartis de la manière suivante :

Réalisé 2017	Réalisé 2018	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	2023
2 078 591,23	6 472 850,80	22 391 624,52	17 587 743,21	1 660 000	607 052,81	299 457,44

Article n°3 : Le financement cette AP/CP est assuré par autofinancement, emprunt, une subvention du Conseil Départemental de 1 800 000 €, une subvention de la Métropole du Grand Paris de 1 000 000 €, deux subventions de la région pour 4 800 000 € dans le cadre du dispositif « 100 quartiers innovants » et du « plan piscine » et une subvention de l'Etat de 1 696 000 € au titre du dispositif « Ville de demain ».

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES VOTANTS.



**Patrick OLLIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Rueil-Malmaison  
Président de la Métropole du Grand Paris

Délibération transmise en préfecture le 26 mai 2023

N° identifiant : 092-219200631-20230522-lmc145585-DE-1-1

Le Maire certifie avoir fait publier cette délibération sur le site internet de la Ville le 26 mai 2023

